"VENTECH"

Société anonyme au capital de 310 000 €

Siège social : PARIS (75007) – 5/7, Rue de Monttessuy

410 316 699 RCS PARIS

Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB/AMF-GP-98-39

G.T.C. de Paris
I M R
18 DEC. 2008
N° DE DÉPOT 115235

97B993

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 4 DECEMBRE 2008

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille huit, le 4 décembre à 15h, le Conseil de Surveillance de la société "VENTECH" s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Information relative aux accords signés entre VENTECH et Monsieur Alain MAÏORE ;
- Constatation de la démission de Monsieur Alain MAÏORE de ses fonctions de Membre du Directoire ;
- Présentation de l'estimé 2008 et du budget 2009 ;
- Information relative à la distribution d'un acompte sur dividendes décidée par le Directoire lors de sa réunion en date du 7 octobre 2008 ;
- Examen de l'activité de la société au cours du 3ème trimestre 2008 et en cumul sur l'exercice ;
- Questions diverses.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Jean DUHAU, Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Pierre HERVE, Représentant Permanent de la société NATIXIS PRIVATE EQUITY, Membre du Conseil de Surveillance.
- Monsieur Jean-François HELFER, Membre du Conseil de Surveillance.

Sont également présents :

- Monsieur Alain CAFFI, Président du Directoire ;
- Monsieur Jean BOURCEREAU, Membre du Directoire ;
- Monsieur Eric HUET, Membre du Directoire ;
- Monsieur Amaury de LA PORTE du THEIL, Membre de l'équipe de gestion de VENTECH ;

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean DUHAU, Président.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

I- NOMINATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Jean DUHAU de BERENX évoque le décès de Madame Caroline JOUBIN survenu dans la nuit du 20 au 21 août 2008 et rappelle que Madame Caroline JOUBIN était Membre et Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de VENTECH depuis le 1er juillet 2003. Il rend hommage à sa mémoire et rappelle l'intégrité avec laquelle elle a toujours assumé ses fonctions.

Le Conseil prend acte du décès de Madame Caroline JOUBIN et exprime à sa famille ses condoléances attristées.

Compte tenu du nombre restant de membres du Conseil de Surveillance, qui a ce jour, est au moins égal au minimum légal et statutaire, Monsieur Jean DUHAU de BERENX propose au Conseil de Surveillance qu'il ne soit pas pourvu au remplacement de Madame JOUBIN au poste de membre du Conseil de Surveillance.

En outre, il rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'en application de l'article L.225-81 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance doit élire un Président et un Vice-Président.

En conséquence, Il propose aux membres du Conseil de Surveillance de ne pas pourvoir au poste de membre du Conseil de Surveillance vacant et de procéder à la nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de ne pas pourvoir au remplacement de Madame Caroline JOUBIN, Membre du Conseil de Surveillance et décide de nommer Monsieur Jean-François HELFER, Membre du Conseil de Surveillance, en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance en remplacement de Madame Caroline JOUBIN, avec les mêmes pouvoirs qu'initialement prévus et pour la durée restant à courir de son mandat.

III- CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR ALAIN MAÏORE DE SES FONCTIONS DE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance constate la démission de Monsieur Alain MAÏORE de ses fonctions de Membre du Directoire par lettre en date du 19 novembre 2008.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Surveillance décide de ne pas pourvoir à son remplacement et en conséquence, fixe le nombre de membres du Directoire à trois.

Le nombre de Membres du Directoire est donc désormais fixé à trois membres.

*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Pour extrait certifié conforme